REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0698

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Mise en œuvre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Conventions de mandat avec les associations Arthropologia, Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), France nature environnement (FNE), Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0698

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Mise en œuvre du marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Conventions de mandat avec les associations Arthropologia, Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA), France nature environnement (FNE), Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le marathon de la biodiversité fait partie du plan nature, approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021.

I - Contexte

Répondant au plan nature et à son axe "restaurer activement les corridors écologiques", la Métropole de Lyon a porté sa candidature avec 4 partenaires associatifs auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour un marathon de la biodiversité.

Ce marathon vise à créer et restaurer des haies et des mares dans le but d'améliorer les fonctionnalités de la trame turquoise, située à la croisée de la trame verte et de la trame bleue. Cette trame, fortement dégradée par l'urbanisation et les pratiques agricoles intensives, concentre des enjeux en matière de préservation d'habitats d'espèces sensibles et menacées comme les amphibiens mais aussi de gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Pour ce projet, la Métropole s'est entourée des associations Arthropologia, LPO AuRA, FNE et du CEN RA qui disposent d'une grande connaissance de terrain, des compétences ainsi que des expériences requises en matière d'expertise écologique, d'animation territoriale et d'encadrement de travaux de création d'infrastructures écologiques.

La Métropole et les 4 associations ont élaboré collectivement et déposé auprès de l'Agence de l'eau RMC un projet fixant un objectif de création et de restauration de 28 km de haies et 28 mares à réaliser d'ici 2024. Ce projet concourt à l'objectif de création de 42 km de haies et 42 mares sur le temps du mandat qui s'achèvera en 2026.

Le montant financier de cette candidature s'élève à 748 763 € financé à 70 % par l'Agence de l'eau RMC soit 524 134 €. Un accord de consortium lie la Métropole aux associations permettant de leur reverser une part de la subvention perçue pour les travaux réalisés. Des conventions financières annuelles passées avec chaque association devront être délibérées et fixeront les montants à verser en fonction du programme d'actions approuvé en comité de suivi.

II - Conventions de mandat

Le jury de l'appel à projets, réuni le mardi 25 mai dernier en présence de l'Office français de la biodiversité (OFB), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau RMC, et sur la base de l'avis des services de l'État, a donné un avis favorable sous condition à la candidature de la Métropole et de ses partenaires.

L'aide financière de l'Agence de l'eau RMC sera validée sous réserve de la signature d'une convention de mandat entre la Métropole et chaque association partenaire. Ces conventions fixent les rôles de chaque partie, notamment celui par lequel chaque association (le mandant) donne pouvoir à la Métropole (mandataire) aux fins de la représenter auprès de l'Agence de l'eau RMC dans tous ses actes, pour solliciter et percevoir la subvention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions de mandat à passer avec les associations Arthropologia, CEN RA, FNE et la LPO AuRA, dans le cadre du marathon de la biodiversité prévu par le plan nature métropolitain.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions de mandat et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-264807-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021